

Image not found or type unknown



Remplacement d'un syndic de copropriété

Par **MAZURIER JACQUES**, le **09/05/2011** à **15:46**

Bonjour,

Dans ma copropriété, le syndic existant a cédé ses affaires à un autre syndic (qui l'a donc racheté)

Ce nouveau syndic a-t-il le droit d'exercer et de remplacer l'ancien sans concertation avec les copropriétaires.

Merci de m'aider pour cette démarche

Mr MAZURIER

Par **fra**, le **09/05/2011** à **16:02**

Bonjour, Monsieur,

Il serait bon que ce changement soit mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, pour pouvoir être débattu par les copropriétaires.